



**LA ROCHE
SUR FORON**

N°DCM2025.12.17/04

Accusé de réception en préfecture
074-217402247-20251217-DCM20251217-04-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Séance du 17 décembre 2025 à 18h30
Mairie, salle du Conseil Municipal, 3^{ème} étage

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Président : M. Pierrick DUCIMETIERE, Maire de La Roche-sur-Foron
Secrétaire de séance : Mme Laurence POTIER GABRION
Rapporteur : M. Claude THABUIS

Conseillers en exercice : trente-trois.

Présents : Pierrick DUCIMETIERE, Claude THABUIS, Sylvie SERMONDADAZ, , Marc LOCATELLI, Corinne FAVRE-ROCHEX, Sébastien COTTET, Laurence POTIER GABRION, Sylvie CHARNAUD, Isabelle BELIN REGARD, Martine HOSSELIN THIEBAUD, Pascal MEYNT, Thierry Alain BETHAZ, Nadège CHATEL, Patrice JUPILLE, Taylor DEVOUASSOUX, Yves MINO, Benoît CHAMBOURDON,, Nicolas ORSIER, Jean-François VILLER, Patrice CONTAT, Virginie DANG VAN SUNG,

Excusés avec procuration : Sandrine BERGUERRE BUISSON (Procuration à P. DUCIMETIERE), Catherine COLLOMB (Procuration à S. COTTET), Théo LOMBARD (procuration à C. FAVRE-ROCHEX), Jean-Pierre GENIN (Procuration à S. SERMONDADAZ), Christelle ITNAC (Procuration à T. DEVOUASSOUX), Jean-Michel REBET (Procuration à N. CHATEL) Zekai YAVUZES (Procuration à I. BELIN REGARD), Sonia MOKEDDEM (Procuration à L. POTIER GABRION), Marie FISCHER (Procuration à B. CHAMBOURDON), Michel LANGLET (Procuration à P. CONTAT), Nicole RANNARD (Procuration à V. DANG VAN SUNG)

Excusés sans procuration Saïda HADDOUR

Conseillers votants : trente-deux.

Objet : Budget primitif 2026 du parc des expositions

Les opérations comptables liées à la délégation de service public (DSP) du parc des expositions sont regroupées dans un budget annexe spécifique relevant de la nomenclature comptable M4 (Services Publics Industriels et Commerciaux - SPIC) et soumis à TVA.

Le budget 2026 du parc des expositions est voté sans la reprise du résultat de 2025. Tous les crédits d'investissement 2025 liés aux travaux de restructuration du Parc des Expositions tant en dépenses (12 861 840€), qu'en recettes (12 391 840€) seront conservés en restes à réaliser 2025 et apparaîtront au budget supplémentaire.

Pour ce budget 2026, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 200 000€. Elles se composent de la taxe foncière pour 55 000€, des frais d'annonces de marchés publics pour 5 000€ et des charges d'intérêts liées à l'amortissement du prêt pour 4 352.17€, ainsi que du virement à la section d'investissement pour 135 647.83€

Les recettes de fonctionnement sont constituées par la refacturation de la taxe foncière et des frais d'annonces pour 60 000€ et de 140 000€ de redevance DSP de la foire.

La section d'investissement comporte en dépense le remboursement du capital de l'emprunt pour 135 121€, et 526.83€ de reliquat pour équilibrer le budget. Les recettes d'investissement sont composées par le virement de la section de fonctionnement pour 135 647.83€.

Pour mémoire l'encours de la dette est composé d'un emprunt souscrit en 2021 pour financer la création de la nouvelle halle d'exposition. Cet emprunt de 2 040 000€ d'une durée de 15 ans (fin en 2035), au taux fixe de 0.32% génère une annuité de 139 507€. Au 1^{er} janvier 2026 le capital restant dû s'élève à 1 370 833.27€.

Section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2026 :

- Section de fonctionnement équilibrée à 200 000€, dont virement à la section d'investissement 135 647.83€ ;
- Section d'investissement équilibrée à 135 647.83€.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2311-1 et suivants, L. 2312-1 et suivants,

Vu le débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 12 novembre 2025,

Vu la commission des finances du 1^{er} décembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe du parc des expositions.

Le Maire de La Roche-sur-Foron
certifie que la publication prévue
aux art. L. 2121-31 et R. 2131-1
du Code Général des Collectivités Territoriales
a été effectuée le
Pierrick DUCIMETIERE



Ainsi fait et délibéré,
La Roche-sur-Foron, le 17 décembre 2025

Le Secrétaire de séance,
Laurence POTIER GABRION

Le Maire,
Pierrick DUCIMETIERE

